

SEMINAIRE

2008

**CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS**

**C
T
N
E
R
H
I**

Mardi 7 octobre 2008

**LA RESPONSABILITÉ DES
ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET
MÉDICO-SOCIAUX**

LA RESPONSABILITE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

7 octobre 2008

Conception :

**Jean-Baptiste
THIERRY**

Maître de conférences
Université de Nancy 2

Horaire :

9 h. 30 – 17 h.

Lieu :

CTNERHI

236 bis, rue de Tolbiac
75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 59 40
Fax : 01 45 65 44 94

e-mail :

r.martinez@ctnerhi.com.
fr

Site Internet :

www.ctnerhi.com.fr

Tarifs :

350 € TTC

Associations membres du CTNERHI :

320 € TTC

Etudiant :

80 € TTC

La prise en charge de personnes handicapées au sein d'établissements sociaux ou médico-sociaux est lourde de conséquences en terme de risques. La responsabilité civile ou pénale peut être engagée pour les actes commis par un usager ou contre un usager. Il est donc nécessaire aux intervenants de connaître les règles applicables afin d'adapter les règles de fonctionnement des établissements en conséquence.

Les règles de la responsabilité civile sont complexes, que ce soit celles relatives à la responsabilité de son propre fait ou celles qui sont relatives à la responsabilité du fait d'autrui. Les enjeux pratiques et l'éventuelle réforme du droit des obligations démontrent l'intérêt d'une telle approche.

La responsabilité pénale des intervenants peut être engagée dans une multitude de cas. Par exemple, la dénonciation de faits commis au sein d'un établissement peut obéir aux règles du secret professionnel selon la personne qui effectue la dénonciation. Pour autant, l'absence de dénonciation ne doit pas être synonyme de passivité des intervenants, laquelle est tout autant répréhensible pénalement.

Objectif :

- Exposé des principes applicables en matière de responsabilité civile et pénale ;
- Explication des systèmes de partage des responsabilités.

Méthodologie :

- Exposé ;
- Discussion ;
- Documents de travail : textes, jurisprudence, études de cas.

Public :

- Tout intervenant intéressé au monde du handicap.

Programme :

Matinée :

- La responsabilité civile :
 - présentation générale des règles de la responsabilité : articles 1382 et 1384 du Code civil ;
 - problèmes particuliers de la responsabilité des intervenants : illustrations jurisprudentielles

Après-midi :

- La responsabilité pénale :
 - étude des infractions applicables (mise en danger, atteintes involontaires à la personne, agressions sexuelles, etc.) susceptibles d'être commises

BULLETIN D'INSCRIPTION
(à retourner accompagné de l'acompte de 30 %)

Mardi 7 octobre 2008

La responsabilité des établissements sociaux et médico-sociaux

CTNERHI à l'attention de Régine Martinez
236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 59 40 – Fax : 01 45 65 44 94
e-mail : r.martinez@ctnerhi.com.fr - Site internet : www.ctnerhi.com.fr

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

Etablissement Administration Association Entreprise

Association membre du CTNERHI Particulier Etudiant

Structure

Adresse

CP Ville

Tel. Fax

Email professionnel

Email personnel

Adresse de facturation si différente

Structure

Adresse

CP Ville

TARIF¹ – Repas compris

350 € 320 €² 80 €³

Conditions de règlement : 30 % au moment de l'inscription à titre d'acompte qui restera acquis au CTNERHI en cas de désistement, le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

Attention : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)

N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75

*Signature du participant
et cachet de la structure*

¹ Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA

² Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI

³ Tarif spécial pour les étudiants **sous réserve des places disponibles**

(sur présentation de la carte d'étudiant)